



Schéma de développement du tourisme et des loisirs 2011-2015

Stations de pleine nature

Juin 2013



Les objectifs du schéma de développement du tourisme et des loisirs 2011-2015

Juin 2013





Une logique de destination

Mettre les besoins de la clientèle au cœur de la stratégie régionale

La logique de produit doit d'imposer à celle d'infrastructure

Un outil : un principe de contractualisation

Les stations de pleine nature

Juin 2013





Une mise en œuvre régionale et participative

Le Conseil Régional
d'Auvergne

Est garant de la mise en œuvre du schéma, mobilise les financements dédiés

Le CRDTA

Anime et accompagne les acteurs locaux afin qu'ils répondent au cahier des charges régional

Le Comité de pilotage

Accompagne la mise en place du dispositif, complète l'offre selon ses prérogatives

Juin 2013



La composition du comité de pilotage

- Conseil Régional d'Auvergne
- Comité Régional de Développement Touristique
- Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du travail et de l'Emploi
- Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale
- Comité Régional Olympique et Sportif
- 4 Conseils Généraux
- 4 Comités Départementaux de tourisme

Juin 2013





La définition de la Station pleine nature Auvergne

Janvier 2013





L'ambition du projet de station de pleine nature

- Mettre en place des destinations touristiques fortes particulièrement bien structurées pour les activités de pleine nature.
- Faire de l'Auvergne une destination de référence qui réponde aux attentes des clients.
- Créer des offres et des services « sports et loisirs de nature » qui déclenchent un séjour ou qui encouragent à sa prolongation.
- Prendre en compte l'ensemble des composantes du produit touristique à savoir : Les activités, mais aussi les hébergements, les services, les commerces et les animations...

Juin 2013





Un préalable : une stratégie de territoire

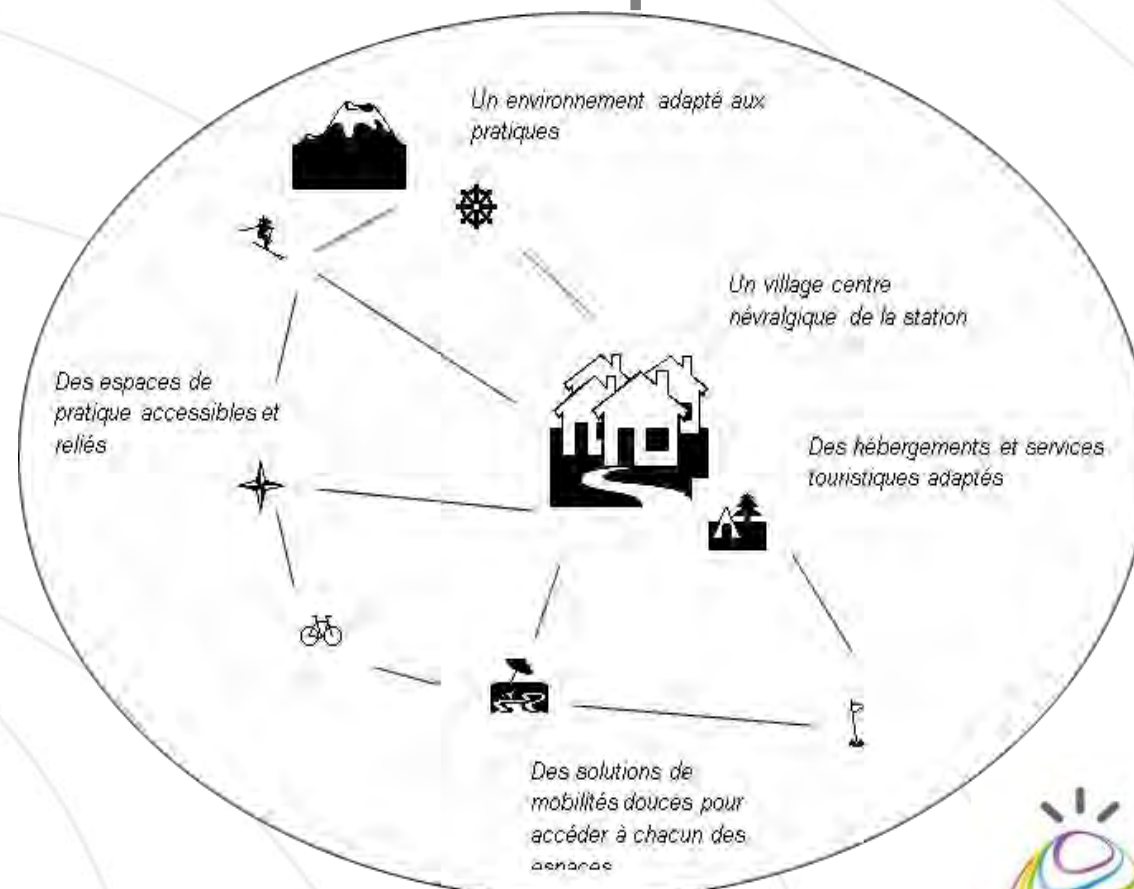
- Un projet de territoire qui repose une STRATEGIE avec comme pilier principal les sports et loisirs de nature.
- Un organisme coordinateur qui centralise et donne de la cohérence à l'ensemble des projets du territoire

Juin 2013





La station pleine nature Auvergne schématiquement



Juin 2013



AUVERGNE
NOUVEAU MONDE
[TOURISME]



Les objectifs des territoires retenus

Un accueil à l'année permettant de se renseigner et réserver l'ensemble des composantes du produit touristique (hébergement, restauration, activités sportives, soins, transports, services...)

L'assurance de trouver une offre qualifiée de sentiers balisés et de qualité.

L'assurance de trouver des espaces différenciés pour toutes les pratiques dites itinérantes (VTT, randonnée pédestre, randonnée équestre...)

Une offre itinérante complétée par des activités sur sites (golf, plan d'eau..)

Des professionnels spécialistes pour chacune des activités

Un ou des villages animés dans un environnement privilégié, disposant d'une offre en termes d'hébergements et de restauration riche et variée.

Des commerces et services connaisseurs des sports de nature et proposant des produits adaptés

Des transports prévus pour accéder aux différents sites de pratique

Des services qui complètent l'offre d'activités de pleine nature (bien être, médecin, kinésithérapeute...)

Des territoires engagés dans une gestion éco-responsable

Juin 2013





La mise en œuvre des contrats de Station de pleine nature

Juin 2013





Phase 1 : la mobilisation des territoires

- Composition du cahier des charges régional : Un volet potentiel sports et loisirs de nature, un volet potentiel touristique, un volet volonté politique
- Construction d'une grille d'évaluation

Juin 2013



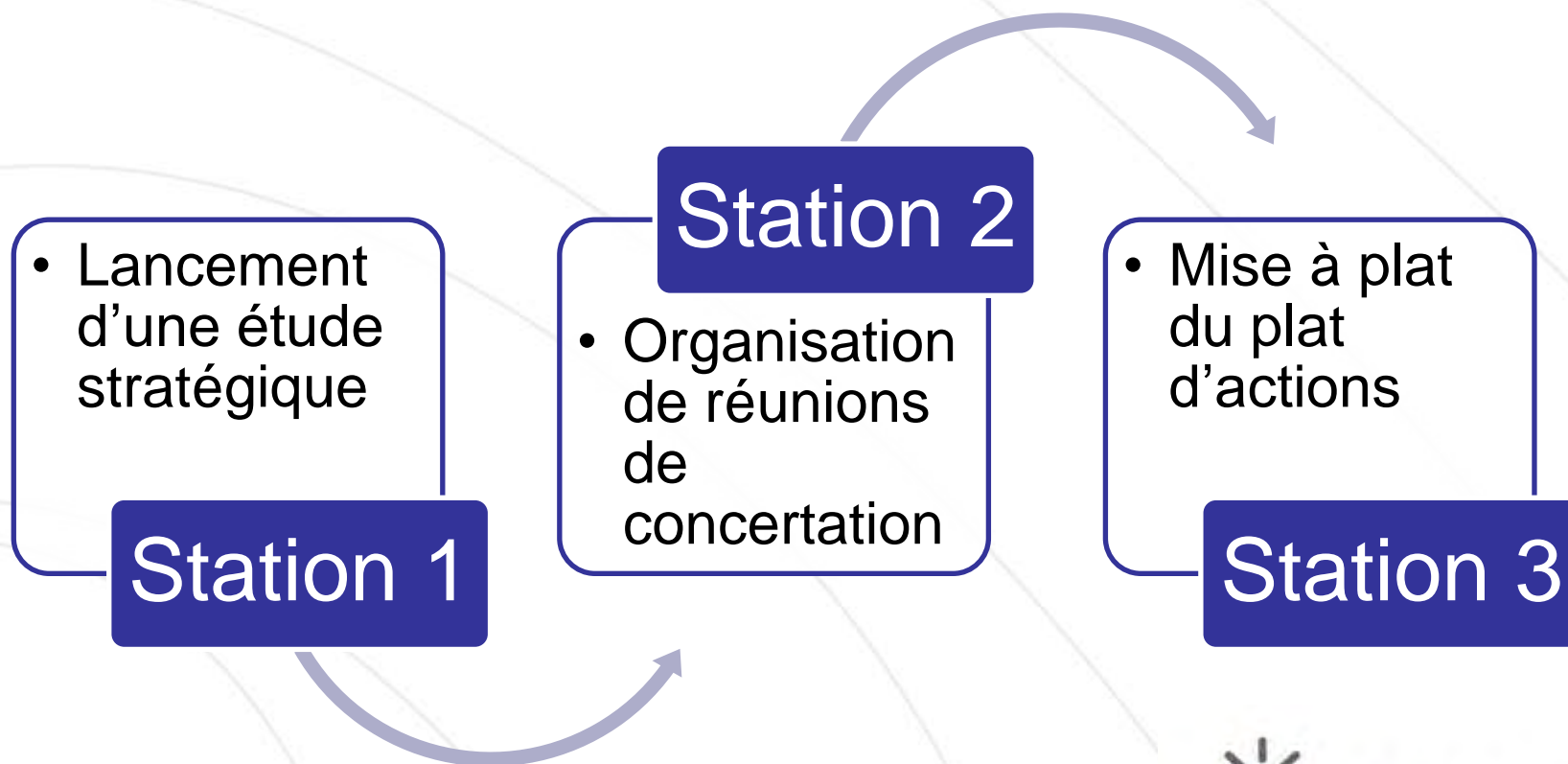
Phase 1 : la mobilisation des territoires

- Envoi du cahier des charges à toutes les Communautés de communes et Syndicat mixtes d'aménagement touristique de la région ➡ *Juin 2011*
- Analyse des résultats sur dossiers ➡ *Octobre – Décembre 2011*
- Premier Comité de pilotage pour présélection ➡ *Novembre 2011*
- Visite terrain avec les membres du Comité de pilotage concernés ➡ *Janvier – Février 2012*
- Proposition du comité de pilotage quant aux territoires à retenir ➡ *Mars – Avril 2012*
- Vote des élus régionaux ➡ *juillet 2012*

Juin 2013



Phase 2 : Construction des plans d'actions avec chacun des territoires



Juin 2013



Phase 3 : Contrat de développement des sports et loisirs de nature

- A présenter à la région
- Reprend la stratégie du territoire
- Détails des actions publiques et privées avec maître d'ouvrage, montant des opérations, phasage temporel

Juin 2013



L'implication des partenaires

Juin 2013





Conseils généraux

Avis au préalable sur les dossiers

Cofinancement des projets

DRJSCS

Suivi des plans stratégiques/ avis technique

Travail sur ces territoires en particulier pour développer projets

CDT

Promotion spécifique de ces territoires en matière de sports et loisirs de nature

DIRECCTE

Travail en collaboration sur la qualité de l'offre (PQT)

Juin 2013



L'état de réalisation

Juin 2013





Territoires retenus



Sources : IGN - CRDT Auvergne

Juin 2013



Les lignes régionales mobilisables

Juin 2013





Les dispositifs du Conseil régional d'Auvergne pour la mise en œuvre

- Etudes d'aménagement touristique
 - Pour les projets d'étude stratégique, de faisabilité ou de conception
- Fonds régional d'intervention touristique
 - Essentiellement pour les projets d'investissement et d'aménagement
- Tourisme Handicap

Juin 2013



Les dispositifs du Conseil régional d'Auvergne pour la mise en œuvre

• Hébergements

Aides aux études pour hébergements touristiques

Création, rénovation et extension d'hôtel et d'hôtel-restaurant

Village de vacances

Hôtellerie de plein air

Gîtes d'étape et de séjours avec un label au moins de niveau 3

Gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes, hébergements locatifs novateurs

Centres d'accueil pour enfants et jeunes et Auberge de jeunesse

Aire de services pour camping-cars

Création d'équipements complémentaires

Agritourisme (ferme-auberges, gîtes, hébergements novateurs (cabanes, roulottes...), fermes pédagogiques...

- L'intervention régionale est différente en termes de taux et de montant éligible en fonction du type de projet et de maîtrise d'ouvrage.

Juin 2013



Par exemples, sont éligibles aux lignes régionales

- Projets d'équipements et aménagements de loisirs dans le cadre d'un aménagement global d'un site en cœur de station en cohérence avec le territoire (espace de piquenique, aire de jeux...);
- Projets d'hébergements touristiques dans le respect de la démarche Nattitude
- Création d'équipement touristique (via Ferrata, base de départ d'un espace VTT (hors sentiers de randonnées), tyrolienne...);
- Aménagement de zones d'embarquement/ débarquement pour les activités en eaux vives;
- Panneau extérieur obligatoire dans le cadre de label pour base VTT (tous panneaux liés aux sports et loisirs de nature type RIS sur le site de départ de la base);
- Création ou rénovation de bâtiment et aménagement paysager des abords (domaine nordique, base de loisirs..);
- Création ou rénovation d'espaces pour l'entretien du matériel des usagers (atelier de réparation);
- Création de zones de consigne à bagages;
- Signalétique touristique sur les sites...

Juin 2013



Merci de votre attention

Schéma régional en ligne sur : www.auvergne.fr

Juin 2013

